Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102604-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2026
Date d'affichage : 20 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absent : COUILLEAUD Sylvain.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-10-26-04 : Assurances de la Commune 2027-2030 – Résultats de la consultation

Rapporteur : Nicolas BESREST

La commune de Plurien a engagé une consultation pour le renouvellement de ses contrats d'assurance pour la période 2027-2030, structurée en quatre lots distincts :

- Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 Responsabilité civile – défense recours
- Lot 3 Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 Protection juridique et fonctionnelle

Cette démarche vise à garantir une couverture optimale des risques tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité.

Les critères d'attribution retenus étaient les suivants :
- Valeur technique des garanties et adéquation contractuelle : 40 points
- Prix : 30 points
- Qualité de gestion et suivi du contrat (organisation – gestion des sinistres – services associés) : 25 points
- Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) : 5 points

La date limite de remise des offres était fixée au 16 septembre 2026 à 12 heures.

Les résultats de cette consultation, analysés par Monsieur DOUROUX de la SAS ED Consultants, assistant à maîtrise d'ouvrage, dans son rapport du 21 septembre, permettent désormais de statuer sur les offres reçues et les suites à donner.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 relatifs aux compétences du Conseil municipal et aux attributions du Maire ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102604-DE

VU le Code de la commande publique relatif aux procédures de passation [illegible] ;

CONSIDÉRANT que la consultation a permis de recevoir des offres pour les lots 1 (dommages aux biens et risques annexes), 2 (responsabilité civile défense recours) et 3 (flotte automobile et accessoires), conformément aux besoins identifiés par la commune ;

CONSIDÉRANT que le lot 4 (protection juridique et fonctionnelle) n'a suscité aucune offre, et a nécessité une relance par Monsieur DOUROUX conformément au règlement de consultation ;

CONSIDÉRANT que les offres retenues pour les lots 1, 2 et 3 présentent des conditions techniques et financières adaptées aux exigences de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser la couverture assurantielle de la commune pour la période 2027-2030, dans le respect des règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER les résultats de la consultation pour les assurances de la commune et de RETENIR les offres suivantes :

- Lot 1 (dommages aux biens et risques annexes) : Offre Groupama, avec une franchise de 5 000 € (variante) et la prestation supplémentaire multirisques expositions, pour une prime annuelle de départ TTC de **7 464,17 €** ;
- Lot 2 (responsabilité civile défense recours) : Offre Aréas/PNAS, sans franchise générale, avec la prestation individuelle accident, pour une prime annuelle de départ TTC de **2 529,50 €** ;
- Lot 3 (flotte automobile et accessoires) : Offre Groupama, avec une franchise de 1 000 €, variante avec l'ensemble des PSE (auto-mission, bris de machines, marchandises et matériels transportés, bris de glace sans franchise), pour une prime annuelle de départ TTC de **3 043 €**.

Article 2 : DE DIRE que la consultation a été relancée pour le lot 4 conformément au règlement de consultation.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec les prestataires retenus pour les lots 1, 2 et 3, ainsi que tout document afférent à leur exécution.

La date limite de réception des offres pour la relance du lot 4 est fixée au 3 novembre 2026 à 12 h, conformément au règlement de consultation. Les résultats seront présentés au Conseil municipal pour approbation lors de sa prochaine séance.

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST